



Avis sur l'utilisation de champs de texte ouverts dans les SPP

Les champs de texte ouverts peuvent être utilisés dans les SPP à condition qu'ils ne se rapportent pas à des produits de soins santé, enjeux relatifs à des produits de soins de santé, maladies/affections, résultats/paramètres, messages institutionnels ou messages de service. Ils peuvent être utilisés uniquement pour des salutations personnalisées ou éléments transactionnels (p. ex. la date et l'heure de la réunion). Les champs de texte ouverts ne doivent pas inclure d'autres messages, même s'ils font écho à des messages révisés et acceptés ailleurs dans le SPP actuel ou dans un SPP antérieur.

Afin d'utiliser des champs de texte ouverts, le fabricant doit confirmer:

1. Les représentants recevront une formation adéquate sur l'utilisation appropriée des champs de texte ouverts
2. Un mécanisme de type audit est en place pour surveiller et assurer la conformité de la présente directive